

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Direction générale de la recherche et de l'innovation

Service de la performance du financement et de la contractualisation avec les organismes de recherche

Département des pratiques de recherche réglementées

DGRI-SPFCO-B5

Cellule bioéthique

Affaire suivie par René Zanetti

Téléphone 01 55 55 86 68 Courriel gestion.conservation @recherche.gouv.fr

1 rue Descartes 75231 Paris SP 05 Paris le

29 MAI 2019

DECISION

N° AC-2018-3335

Portant autorisation d'activité de conservation et de préparation d'éléments du corps humain en vue de leur cession pour un usage scientifique

La ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1243-4, R. 1243-57 et suivants.

Vu l'arrêté du 16 août 2007 fixant le modèle de dossier accompagnant les déclarations et les demandes d'autorisation de conservation et de préparation à des fins scientifiques d'éléments du corps humain,

Vu le dossier de demande d'autorisation présenté par l'INSERM (Pôle Recherche Clinique, 8 rue de la Croix Jarry 75013 Paris pour l'Unité U1122) reçu le 29 mars 2019 et enregistré sous le n° AC-2018-3243,

DECIDE

Article 1er

L'INSERM (101, rue de Tolbiac, 750113 Paris) est autorisé à mener les activités de conservation et de préparation d'éléments du corps humain en vue de leur cession pour un usage scientifique dans les conditions décrites dans le dossier de demande d'autorisation et reportées en annexe.

Article 2

La présente autorisation est accordée pour une durée de cinq ans.

Toute modification des éléments figurant dans le dossier initial de demande d'autorisation est portée sans délai à la connaissance du ministre chargé de la recherche.

En cas de modification substantielle des conditions d'exercice des activités, le ministre chargé de la recherche peut demander que soit présentée une nouvelle demande d'autorisation déposée et instruite selon les mêmes modalités et dans les mêmes conditions que la demande initiale.

Pour la ministre et par délégation, l'adjoint chef du service de la performance, du financement et de la contractualisation avec les organismes de recherche

Damien ROUSSET

ANNEXE à la décision n° AC-2018-3335

CRB-IGE-PCV

Activité:

Préparation

Conservation

Constitution de collections biologiques

Responsable scientifique ou responsable coordonnateur

de l'activité :

Sofia SIEST

Série d'échantillons :

Oui 🗆

Non X

Nombre de collections :

11 (éléments biologiques humains de

provenance interne et externe)

- STANISLAS

- Population grecque (pédiatrique et GHRAS)

- GENDAI

- Population iranienne

- Population Liverpool

- Population Marseille

- Population Tunisienne

- Population Preeclempsia

- Population Libanaise

- Population MAST4HEALTH